



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 avril 2022 (18h30)  
HÔTEL DE VILLE - SALLE MONTGOLFIER**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	24
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	01/04/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Juanita GARDIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELID, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Gracinda HERNANDEZ, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND.

Pouvoirs : Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Claudie COSTE), Catherine MOINE (pouvoir à Juanita GARDIER), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Véronique NEE.

**CM-2022-84 - PROMOTION DE LA VILLE - CONVENTION PLURIANNUELLE  
D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ' LES MONTGOLFIERES D'ANNONAY '**

***Rapporteur : Monsieur Clément CHAPEL***

L'association « LES MONTGOLFIERES D'ANNONAY », par ses actions de promotion de l'aérostation, est un partenaire de longue date de la commune, patrie des frères Montgolfier.

Des conventions successives ont régi les relations entre la commune et l'association.

Une convention pluriannuelle définissait, pour la période 2016-2019, les objectifs de chacun des partenaires. Arrivée à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

Cette convention a pour but de poursuivre la collaboration. Elle fixe pour une durée de trois années, soit de 2022 à 2024, les engagements de chacune des parties.

Le montant de la subvention versée par la commune d'Annonay pour 2022 est fixé à 8 000 € pour soutenir les évènements suivants :

- représentation dite « la Reconstitution », jouée traditionnellement sur la place des Cordeliers, le premier week-end de juin, date et lieu historique du premier vol réalisé par les frères Montgolfier, en 1783,

- organisation de la partie aérostatische de la fête dite « Festival de la Montgolfière », fête annuelle organisée sur le territoire de la commune en partenariat avec la Ville le premier week-end de juillet, soit les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2022.

**VU** le projet de convention ci-joint,

VU l'avis favorable de la commission générale du 31 mars 2022

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs associant la commune d'Annonay et l'association « LES MONTGOLFIERES D'ANNONAY » pour la période 2022-2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention en annexe de la présente délibération

**DECIDE** le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2022 de la subvention d'un montant de 8 000 € à l'association « LES MONTGOLFIERES D'ANNONAY ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 08/04/22

Affiché le : 08/04/22

Transmis en sous-préfecture le : 11/04/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220407-32512-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET